

**Comité Syndical du mardi 14 octobre 2025 à 18 heures 00**  
**Salle du conseil municipal – Mondeville**  
**Procès-Verbal**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 14 octobre, le Comité Syndical du SIVOM, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal à Mondeville, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT.

**Etaient présents :**

Catherine AUBERT, Georgette BENOIST, Hélène BURGAT, Didier FLAUST, Catherine GODARD, Jean-Marie GUILLEMIN, Joël JEANNE, Nadine LEFEVRE-PROKOP, Josiane MALLET, Dominique MASSA, Fabienne MOREL, Fabrice PINTHIER, Marc POTTIER, Florence REVEL BREE, Serge RICCI, Olivier VELASQUEZ.

**Absents excusés sans pouvoir :**

Nelly AUBRON, Aurélie BARBET-RIBET, Didier LIZORET, Isabelle PIERRE.

**Absents excusés avec pouvoir :**

Stéphanie BLANCHEMAIN (pouvoir à Nadine LEFEVRE-PROKOP), Pascale BOURSIN (a donné pouvoir à Fabienne MOREL), Damien DE WINTER (pouvoir à Joël JEANNE), Guy LECOEUR (pouvoir à Fabrice PINTHIER), Marie-France MOLLET (pouvoir à Olivier VELASQUEZ).

**Secrétaire de séance :** Fabrice PINTHIER

*Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.*

Monsieur PINTHIER est désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Approbation de la séance du Comité Syndical du 25 mars 2025
- Approbation de la séance du Comité Syndical du 24 juin 2025
- Evolutions du tableau des postes
- Admissions en non valeurs
- Adoption d'un nouveau logo et acquisition des droits d'auteur
- Avenant à la convention avec le Département pour le conservatoire
- Tarifs de mise à disposition de créneau et MNS pour des partenaires privés (hors associations)
- Adhésion à l'ANCV
- Approbation de l'évolution statutaire du SMICO
- Questions diverses.

Les deux PV des comités des sont approuvés à l'unanimité.

### **Evolution du tableau des postes – Catherine AUBERT rapporteur**

#### **Fermetures**

##### Filière administrative

- Fermeture d'un poste n°128 d'attaché principal

##### Filière sportive

- Fermeture du poste n°139 de conseiller des APS
- Fermeture de trois postes de MNS contractuels (ce statut ne correspond pas à nos besoins. Nous fermons les postes de contractuels et ouvrons des postes pour accroissement temporaire d'activité, comme demandé par la trésorerie).

##### Filière culturelle

- Fermeture d'un poste n° 148 d'assistant d'enseignement artistique

##### Filière technique

- Fermeture du poste n°107 d'agent de maîtrise
- Fermeture du poste n°152 d'agent de maîtrise principal
- Fermeture du poste n°59 d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe
- Fermeture du poste n°147 de technicien principal de 1<sup>e</sup> classe

#### **Créations**

##### Filière sportive

- Création d'un poste n° 174 d'Éducateur des APS principal 1<sup>e</sup> classe
- Création de deux emplois saisonniers de MNS n°172 et 173 (pour nous permettre d'embaucher plus facilement pendant les vacances).
- Création de trois postes n° 177 à 179 pour accroissement temporaire d'activité MNS, temps plein.

##### Filière culturelle

- Création d'un poste n° 175 d'Assistant d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> classe à 10/20<sup>e</sup>

##### Filière technique

- Création d'un poste n° 176 d'agent de maîtrise
- Création d'un poste n° 171 d'adjoint technique
- Création de deux postes n°180 et 181 pour accroissement temporaire d'activité adjoints techniques, 1 de 17h30 ; l'autre de 28h00.

Vu l'avis favorable du CST du 4 septembre 2025 et de la commission du personnel du 9 octobre 2025,

Le comité syndical adopte à l'unanimité ce nouveau tableau des postes.

### **Admissions en non-valeurs – Jean-Marie GUILLEMIN rapporteur**

La Trésorerie a présenté un fichier d'admissions en non-valeur d'un montant total de 469,69 €, composé de 7 créances dont 5 d'entre elles correspondent à des frais de scolarité au Conservatoire de musique et de danse entre 2019 et 2022 pour un total de 461,88 €.

Après consultation de la Commission des Finances et Travaux du 1<sup>er</sup> octobre 2025, le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces admissions en non-valeurs.

### **Adoption d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique**

Une étudiante, élève au conservatoire du SIVOM, Mme Elisa ROUXEL, a proposé une création de logo et charte graphique au SIVOM. La proposition a été validée par le comité des Maires ; Elle permettra de moderniser et de renforcer les outils de communication du SIVOM.

Une convention de cession des droits d'auteur doit être signée avec Mme ROUXEL que Mme BIRGAT suggère de rémunérer à hauteur de 700,00 euros (cession des droits et conception de la charte).

Sur proposition de la Commission Finances du 1<sup>er</sup> octobre 2025, le comité syndical approuve à l'unanimité l'adoption de ce nouveau logo, de la charte graphique associée et de rémunérer Mme ROUXEL à hauteur de 700,00 euros.

### **Avenant à la convention du Département pour le conservatoire**

Pour rappel, le Département déploie son schéma de développement des pratiques artistiques notamment au moyen d'une convention pluriannuelle, destinée à fixer des objectifs d'amélioration propres à chaque établissement, à encadrer les conditions d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les structures qui rempliront les critères d'éligibilité et de financements complémentaires dans le cadre de projets pédagogiques ou structurants.

Cette aide se décompose en :

- Une subvention sous forme de montant forfaitaire et en fonction de la structuration du mode de gestion de l'établissement : 15 000 € ;
- Une aide au développement territorial et à la refonte pédagogique :
  - Projet de sensibilisation à partir de 70h par an : + 2 000 € par an
- Une aide aux projets artistiques destinés à créer la rencontre entre les élèves, l'équipe enseignante, les acteurs culturels ou sociaux du territoire et une équipe artistique invitée.

Le conservatoire du SIVOM ayant initié un projet d'Education artistique et culturelle Danse à la rentrée 2025-2026 (dispositif Eclats de danse mis en œuvre à l'école des Tilleuls), il peut être soutenu à hauteur de 2000 € annuellement. Un avenant à la convention est donc nécessaire pour intégrer cette nouvelle action et permettre la revalorisation de la subvention départementale.

Il est précisé que le projet Eclats de danse, consiste en l'organisation de cours hebdomadaires de danse pour des élèves de l'école des Tilleuls : 1h00 par semaine, soit de danse classique, soit de danse moderne, à l'école de danse de Colombelles. Si l'expérience est satisfaisante, cette initiation danse sera

proposée les années suivantes à d'autres établissements scolaires. Le projet est porté par l'école, l'Education nationale, le Département et le SIVOM.

Sur proposition de la commission Culture du 29 septembre 2025, le comité syndical approuve à l'unanimité la signature de l'avenant à la convention avec le Département.

#### **Tarifs de mise à disposition de créneaux pour des partenaires privés – Hélène BURGAT rapporteur**

Le Club Sport Santé de Giberville souhaite disposer d'un créneau et de l'accompagnement d'un maître-nageur sur des séances spécifiques de sport santé.

La Commission Sport du 1er octobre 2025 propose que le SIVOM accompagne cette politique de sport santé et fixe un tarif de mise à disposition d'un créneau dans le petit bassin d'apprentissage avec accompagnement d'un maître-nageur formé, à raison de 3000,00 euros à l'année, pour tout organisme hors associations (qui disposent de leur propre tarif).

L'année s'entend conformément au calendrier scolaire, du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.

Monsieur PINTHIER s'interroge sur la pertinence de proposer une telle tarification à une entreprise privée, compte tenu de l'engouement du public sur ce nouveau créneau lucratif.

Monsieur De WINTER indique qu'il est attentif au développement de ce business et indique que l'ARS a lancé une enquête sur ce secteur du sport santé. Il reste favorable à cette tarification.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la tarification proposée.

#### **Adhésion à l'ANCV – Hélène BURGAT rapporteur**

Le SIVOM a signé une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (convention 046258E) pour le paiement des cours au conservatoire,

Afin de permettre différents moyens de paiement également pour les piscines, chèques vacances ou coupons sport, tous deux gérés par l'ANCV, il est proposé au comité d'étendre cette convention et d'intégrer ce mode de paiement aux régies des piscines.

Sur proposition de la Commission Finances du 1<sup>er</sup> octobre 2025, le comité syndical approuve à l'unanimité l'extension de ce mode de paiement aux piscines.

#### **Approbation du changement de statuts du SMICO – Hélène BURGAT rapporteur**

Le SMICO est un groupement de collectivités qui accompagne agents et élus dans leur environnement informatique. Il est constitué de collectivités situées dans les trois départements de l'ancienne Basse-Normandie.

Il référence les solutions numériques mises à disposition des collectivités et permet la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers et accompagne les collectivités dans la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données.

En application de l'article L5211-19 du Code général des collectivités territoriales, chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis à compter de la notification d'un projet de modification des statuts du syndicat.

Le 15 septembre 2025, le SMICO a saisi ses membres à la suite de nombreuses demandes de communes de se retirer du syndicat (une cinquantaine).

Le comité syndical approuve à l'unanimité la modification des statuts du SMICO présentée (réduction du nombre de communes membres).

### **Questions diverses**

Hélène BURGAT indique aux membres du comité syndical que le budget 2026 du SIVOM sera voté avant les prochaines élections municipales.

Fin de la séance à 18h30.

Le secrétaire de séance  
Fabrice PINTHIER



La Présidente  
Hélène BURGAT

